

ARRETE portant tableau annuel d'avancement de grade
Année 2026

CADRE D'EMPLOIS des REDACTEURS TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE de rédacteur principal de 2ème classe

Le Président de CTE COM DE LA REGION DE SUIPPES

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des REDACTEURS TERRITORIAUX,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement est fixé comme suit :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Niveau	Observations
Mme GEIGER Celine	rédacteur	rédacteur principal de 2ème classe	1	DOSSIER RECEVABLE A COMPTER DU 01/12/2026

Total promouvables : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Total promus : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Fait à Suippes, le 24 avril 2026

Le Président

F. COLLART

